

Fiche pratique 2 : Où trouver l'aide humaine ?

Étape 1 : Savoir se repérer dans les modes de fonctionnement

Voici un tableau comparatif des 3 modes de fonctionnement :

	Mode prestataire Exemple : ADMR	Mode mandataire Exemple : Petit-Fils	Mode emploi direct Exemple : Flavi.fr
Gestion faite par un tiers	oui	oui	non
Qui est l'employeur de l'aide humaine	L'association	Le proche aidé	Le proche aidé
Prix	**	***	*
Intervenant mieux rémunéré	***	**	* (pas de marge intermédiaire)
Autre avantage et inconvénients	<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> En cas d'absence, le tiers cherche les remplaçants pour vous Chaque mois, il s'occupe de la gestion administrative <p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le nombre d'intervenants différents peut être élevé 		<p>Avantages :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ce n'est pas un tiers que vous recrutez, mais bien une ou plusieurs personnes, choisies individuellement. Sans intermédiaire, les salariés sont mieux rémunéré(e)s. Le coût est égal ou inférieur aux autres modes de fonctionnement <p>Inconvénients :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'aidé et l'aidant familial doivent s'occuper de la gestion humaine (constituer les équipes) et légale (rédiger un contrat, le rompre.) À chaque étape, ils sont aidés par le site de l'Urssaf

Étape 2 : checklist des contacts et outils pour trouver une aide humaine

1) Si vous optez pour le mode mandataire et prestataire :

- google map

2) Si vous optez pour l'emploi direct :

- flavi.fr ou les sites de petites annonces
- mairie
- infirmiers libéraux
- kinésithérapeutes
- médecins généralistes
- CLIC, MDA